

LIMONEST, LE 1^{ER} JUILLET 2019

INFORMATION RELATIVE À LA DÉCISION DÉFINITIVE DE TRANSFERT DE LA COTATION DES TITRES GROUPE LDLC SUR LE MARCHÉ EURONEXT GROWTH À PARIS

L'Assemblée Générale du Groupe LDLC, réunie le 1^{er} juillet 2019, a approuvé le projet de transfert de la cotation des titres du Groupe LDLC du marché réglementé d'Euronext (compartiment C) à Paris vers Euronext Growth, et conféré tous pouvoirs au Directoire à l'effet d'engager la procédure auprès d'Euronext.

Le Directoire, qui s'est réuni le 1^{er} juillet 2019 consécutivement à l'Assemblée Générale, a décidé, après avoir obtenu un avis favorable du Conseil de surveillance, la mise en œuvre de ce transfert. L'admission des actions du Groupe LDLC sur Euronext Growth à Paris interviendra dans un délai minimum de deux mois.

MOTIFS DU TRANSFERT

Ce transfert sur Euronext Growth permettra au Groupe LDLC d'être coté sur un marché plus approprié à la taille de l'entreprise, de simplifier le fonctionnement de la société et de diminuer ses coûts, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers.

En outre, le transfert vers Euronext Growth vise également à opérer un retour vers le référentiel comptable français pour l'établissement des comptes consolidés, et ce dès la publication des comptes semestriels 2019/2020, au 30 septembre 2019. Face à la complexité des nouvelles normes comptables IFRS, le Directoire de Groupe LDLC a jugé que ce changement de référentiel comptable devrait notamment permettre une meilleure lisibilité de la performance opérationnelle et financière du Groupe.

CONDITIONS DU TRANSFERT

Le projet de transfert a été approuvé par l'Assemblée Générale du Groupe LDLC.

La Société a obtenu l'accord préalable, à l'unanimité, du syndicat bancaire auprès duquel la société a souscrit le 31 mars 2016, puis le 19 janvier 2018, des crédits en vue notamment de financer les acquisitions de Materiel.net et Bimp (cf. Document de référence 2017/2018, chapitre 10.1) sur le projet de transfert et la modification de certains éléments du contrat de crédit afin de l'adapter au marché Euronext Growth.

La Société a également obtenu un avis favorable de son Comité d'entreprise.

Sous réserve de l'accord d'Euronext, la cotation des titres de la société sur Euronext Growth s'effectuera dans le cadre d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes, sans émission d'actions nouvelles.

CONSÉQUENCES DU TRANSFERT

Conformément à la réglementation en vigueur, le Groupe LDLC souhaite informer ses actionnaires sur les conséquences possibles de ce transfert :

- **En matière d'information financière périodique :**

- allongement à 4 mois suivant la clôture du semestre des délais de publication des comptes semestriels, comprenant un bilan, un compte de résultat et des commentaires sur la période ;
- libre choix en matière de référentiel comptable (français ou IFRS) pour l'établissement des comptes consolidés. La société entend choisir l'application du référentiel comptable français dès la publication de ses comptes semestriels 2019-2020, clos le 30 septembre 2019.

- **En termes de protection des actionnaires minoritaires :**

- la protection des actionnaires minoritaires, en cas de changement de contrôle, sera assurée sur Euronext Growth par le mécanisme de l'offre publique en cas de franchissement, direct ou indirect, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote ;
- par ailleurs, les sociétés cotées sur Euronext Growth ne doivent communiquer au marché, en termes d'évolution de l'actionnariat, que les franchissements de seuils (à la hausse ou à la baisse), de 50% et 95% du capital ou des droits de vote.

Cependant, conformément aux dispositions légales, le Groupe LDLC restera soumis, pendant une durée de 3 ans à compter de sa radiation du marché Euronext, au régime des offres publiques obligatoires et au maintien des obligations d'informations relatives aux franchissements de seuils et de déclarations d'intentions telles qu'applicables pour les sociétés cotées sur Euronext.

- **En matière d'information permanente,**

- le Groupe LDLC continuera de délivrer une information exacte, précise et sincère, en rendant publique toute information privilégiée concernant la société, conformément aux dispositions applicables en matière d'information permanente du marché et plus particulièrement aux dispositions du règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marchés (« MAR »).
- en outre, les dirigeants (et personnes qui leur sont liées) de la société demeureront soumis à l'obligation de déclarer les opérations qu'ils réalisent sur les actions et titres de créance de la société (MAR. art. 19).

Enfin, la société attire l'attention sur le fait qu'il pourrait résulter du transfert sur Euronext Growth une évolution de la liquidité du titre différente de la liquidité constatée depuis le début de la cotation sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Consécutivement à ce transfert de marché, les titres Groupe LDLC ne seront plus éligibles au mécanisme du SRD Long-seulement à l'issue de leur radiation du marché Euronext.

Le code ISIN de l'action Groupe LDLC demeurera inchangé : FR0000075442. Le code mnémorique LDL deviendra ALLDL à compter de l'admission des titres sur Euronext Growth.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION (SOUS RÉSERVE DE L'ACCORD D'EURONEXT)

La société est accompagnée dans son projet de transfert sur Euronext Growth par Gilbert Dupont en tant que Listing-Sponsor.

20 mai 2019 : publication du 1^{er} communiqué de presse relatif au projet de transfert vers Euronext Growth.

1^{er} juillet 2019 : tenue de l'Assemblée Générale ordinaire se prononçant notamment sur le transfert vers Euronext Growth.

1^{er} juillet 2019, à l'issue de l'Assemblée Générale : réunion du Directoire décidant de mettre en œuvre l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale ordinaire, et publication du communiqué de presse relatif à la décision de mise en œuvre du Directoire (2nd communiqué de presse).

À partir du 2 juillet 2019 : demande auprès d'Euronext de radiation des titres de la société du marché Euronext et demande concomitante d'admission directe des titres sur le marché Euronext Growth.

Au plus tôt, à partir du 2 septembre 2019 (en fonction du délai d'instruction d'Euronext) : radiation des titres Groupe LDLC du marché Euronext et admission des titres sur le marché Euronext Growth.

AGENDA FINANCIER

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2019-2020, le 25 juillet 2019 après Bourse.

→ PROFIL DU GROUPE

Le Groupe LDLC est l'une des premières entreprises à s'être lancée dans la vente en ligne en 1997. Aujourd'hui acteur majeur du e-commerce sur le marché de l'informatique et du high-tech pour les particuliers comme les professionnels, le Groupe LDLC exerce ses activités au travers de 10 sites, dont 5 marchands ; il compte plus de 1 014 collaborateurs.

Plusieurs fois récompensé pour la qualité de sa Relation Clients, reconnu pour l'efficacité de ses plateformes logistiques intégrées, le Groupe LDLC développe également un réseau de magasins en propre ou en franchise.

Retrouvez toute l'information sur le site www.groupe-ldlc.com

ACTUS

Relations investisseurs / Presse

Olivier Lambert / Marie-Claude Triquet

olambert@actus.fr – mctriquet@actus.fr

Tél. : 04 72 18 04 93